Publié le 2 1 001, 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 17 octobre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s):
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 1	Votants : 23	2

Date de la convocation : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick -PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs: Mme DANSOU Viviane à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : Mme ZUCCOLO Isabelle

DÉLIBÉRATION N° 02024_61: GTO Rugby Centre 77: Demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la demande de subvention exceptionnelle présentée par le GTO rugby centre 77 motivée par le maintien au niveau fédérale 3 de l'équipe seniors pour la saison sportive 2024/2025;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de demande de subvention exceptionnelle adressé par les dirigeants du GTO rugby centre 77 à la commune en date du 24 septembre 2024;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accompagner la performance sportive de ce club bien implanté dans le paysage associatif du territoire :

Considérant que les activités de cette association relèvent des actions que la commune peut légalement soutenir :

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

2 1 OCT. 2024 ID: 077-217702158-20241017-02024_61-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'accorder au GTO rugby centre 77, au titre de la saison sportive 2024/2025, une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros ;

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance Nathalie SPRUTTA-BOURGES

Le Maire Jean-Paul GARCIA ROBIN